



# SALAIRE DE L'APPRENTI

(base de rémunération au 1er Mai 2023)

Rémunération mensuelle brute de la 1ère année de formation			
16-17 ans *	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
471,74 €	751,30 €	926,02 €	1 747,20 €
Rémunération mensuelle brute de la 2ème année de formation			
39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
681,41 €	891,07 €	1 065,79 €	1 747,20 €
Rémunération mensuelle brute de la 3ème année de formation			
55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
960,96 €	1 170,62 €	1 382,82 €	1 747,20 €

En cas de changement de catégorie d'âge de l'apprenti en cours d'année, la rémunération est réactualisée le mois suivant.

\* possibilité à partir de 15 ans si la classe de 3ème a été terminée

\* signature du responsable légal